



TITRE : Directives relatives à la création, à la gestion ou  
la mise en lien de contenus sur le site Web et  
portail du Cégep régional de Lanaudière

NO : 2

Adoption par la Direction générale :

Date : Le 26 septembre 2006

## **ARTICLE 1 - OBJET**

Les présentes directives visent à préciser les principes de gestion du site Web - et éventuellement d'un portail - du Cégep régional de Lanaudière permettant aux membres du personnel de créer et de gérer des contenus (soit tous les contenus accessibles à partir de l'adresse [www.collanaud.qc.ca](http://www.collanaud.qc.ca)) tout en précisant les responsabilités, les règles et les procédures applicables.

## **ARTICLE 2 - DESTINATAIRES**

Les présentes directives s'adressent aux membres du personnel intéressés à créer ou à gérer des contenus sur le site Web et éventuellement le portail du Cégep régional de Lanaudière. Exceptionnellement, des membres de la communauté collégiale - telles les associations - pourraient également créer et gérer des contenus. Les présentes directives s'adressent également à eux.

## **ARTICLE 3 - RESPONSABLE DE L'APPLICATION**

La Direction des communications, des ressources informationnelles et des affaires corporatives est responsable de l'application des présentes directives.

## **ARTICLE 4 - PRINCIPES GÉNÉRAUX**

Le site Web du Cégep régional de Lanaudière - et éventuellement le portail - a pour objet de faire connaître les programmes d'études à l'enseignement régulier et à la formation continue, diffuser des informations administratives pertinentes pour la communauté collégiale que les services disponibles pour cette dernière. Dans une certaine mesure - et avec les limites inhérentes à sa nature - le site Web - ou éventuellement le portail - peut également être un outil pouvant servir à des fins pédagogiques et d'animation du milieu collégial.

Le Cégep entend maintenir la qualité et la cohérence de l'information diffusée sur son site et désire s'assurer du respect des lois et règlements en vigueur, notamment en matière du respect du droit d'auteur, de la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements nominatifs. Le Cégep entend également s'appuyer sur sa Politique de valorisation de la langue française de même que sa Politique de communication pour s'assurer d'une diffusion responsable et de qualité des contenus présentés sur le Web.

## **ARTICLE 5 - RÈGLES ET NORMES APPLICABLES**

5.1 Le site Web est constitué de pages institutionnelles de présentation des programmes et de pages servant aux fins des départements et des services. La première catégorie de pages Web est sous la responsabilité du Service des communications qui en détermine le contenu, le mode de présentation et qui en assure la mise à jour. Le Service des communications détermine également l'arborescence du site et le point d'insertion des contenus créés par les usagers.

5.2 Les départements d'enseignement, les services, certains groupes de travail et

associations peuvent créer et gérer ou mettre en lien des contenus sur le site Web. Les requérants désirant se prévaloir du privilège de créer et de gérer des contenus doivent respecter certaines conditions, notamment :

- 5.2.1 Les pages créées doivent être respectueuse de la mission du Cégep régional de Lanaudière et des principaux généraux énoncés à l'article 4;
  - 5.2.2 Ces pages doivent transmettre la dernière version d'un document traité, à moins de présenter les versions antérieures dans un dossier d'archivage. Par ailleurs, ces pages ne doivent pas reprendre l'information figurant déjà ailleurs dans les pages institutionnelles du site mais peuvent renvoyer l'internaute vers celles-ci;
  - 5.2.3 Tout contenu, texte, image, graphique, inclusion sonore, animation ou autre doit respecter les règles d'éthique professionnelle et les contraintes légales et réglementaires s'appliquant;
  - 5.2.4 Conformément au Règlement sur l'informatique et la téléinformatique et aux directives qui en découlent, les utilisateurs ne peuvent utiliser le site Web à des fins commerciales. Ils ne peuvent transmettre des contenus à caractère obscène, vulgaire ou sexuellement explicite ou contenant des menaces ou un langage haineux, injurieux ou discriminatoire. Est strictement interdite toute diffusion de contenus pouvant porter atteinte à l'intérêt public, à l'image du Cégep régional de Lanaudière ou à son bon fonctionnement, ou porter atteinte à la vie privée d'une personne;
  - 5.2.5 Aucune publicité n'est permise sur les pages créées ou mises en lien à moins d'une entente préalable avec le Service des communications;
  - 5.2.6 La qualité de la langue française doit être rigoureusement respectée dans les pages créées. Les responsables des contenus sont invités à effectuer une révision linguistique. Une piètre qualité de la langue française peut amener le Service des communications ou le cadre responsable du site Web du collège constituant à suspendre la diffusion du site créé par l'utilisateur afin de permettre à cet usager d'apporter les correctifs requis.
- 5.3 Toute page ou site ne respectant pas les présentes règles et procédures pourra voir sa diffusion suspendue avec ou sans avis jusqu'à ce que la situation soit corrigée.

## **ARTICLE 6 - PROCÉDURES DE DEMANDE**

Les personnes, départements ou services dans les collèges intéressés à créer, à gérer des contenus ou à mettre des pages en lien avec le site Web doivent en faire la demande auprès du cadre responsable du site Web dans chacun des collèges. Les personnes ou services du secteur administratif doivent le faire auprès du Service des communications. Une fois autorisée, la personne sera en mesure de créer des contenus se rattachant de façon spécifique à un collège constituant ou encore à l'ensemble du Cégep régional de Lanaudière, selon la nature de l'information à diffuser.

## **ARTICLE 7 - RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

- 7.1 Le Service des communications a la responsabilité de voir à l'ergonomie de l'ensemble du site Web et à son développement. À ce chapitre, le Service voit à l'interface graphique, la rédaction, la validation et la mise à jour dans la portion institutionnelle du site. Le Service assume notamment la mise à jour des informations quant aux programmes d'études à l'enseignement régulier.
- 7.2 Le Service de l'informatique a la responsabilité de voir au bon fonctionnement des infrastructures en lien avec les technologies de diffusion Web. Le Service est également chargé - une fois les autorisations accordées - de créer des comptes sur le serveur Web et le serveur FTP pour héberger des contenus.
- 7.3 Le cadre du collègue responsable du site Web peut créer des comptes pour permettre à des services, des départements ou des associations de créer, gérer ou mettre des pages en lien avec le site propre à un collège constituant. Le responsable peut également suspendre la diffusion de sites ne se conformant pas aux règles ou standards énoncés dans la présente procédure.
- 7.4 Les usagers qui ont demandé à créer des liens ou mettre en lien des contenus Web ont la responsabilité de la création des contenus et de la mise à jour de leurs informations dans le respect de la qualité de la langue française et des règles d'éthique décrites ci-haut.

#### **ARTICLE 8 - ENTRÉE EN VIGUEUR**

La présente procédure entre en vigueur au moment de son approbation par la Direction générale.